

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.
Le CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres
et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus
de signatures connues.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6,
au 1er.
À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs
de l'Office - Correspondance, rue Notre-Dame-des-
Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUE - DE-
NUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être
adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en
chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 26 MARS 1846.

LA VÉRITÉ SUR L'INSURRECTION POLONAISE.

Jusqu'ici nous n'avons obtenu quelques renseignements officiels sur l'insurrection de la Pologne que par les journaux d'Allemagne, dont les articles, mutilés par la censure ou soldés par l'Autriche et la Russie, ont répandu des calomnies et des mensonges contre la cause polonaise.

Mais la vérité ne pouvait pas tarder à se faire jour. A peine arrivés sur le sol français, plusieurs Polonais, qui ont pris une part directe aux récents événements, ont cru que leur premier devoir était de protester contre les calomnies des journaux allemands, et d'apporter sans retard devant le tribunal de l'opinion publique leur témoignage personnel sur des faits qui ont excité dans la France entière un même sentiment d'horreur et d'indignation.

On verra, après avoir lu la lettre que viennent d'adresser au *Courrier du Bas-Rhin* les réfugiés de Cracovie, quelle confiance méritent les démentis opposés aux accusations qui pèsent sur le gouvernement autrichien, et qui lui imputent une part odieuse dans les massacres dont la Gallicie a été le théâtre.

On appréciera aussi la reconnaissance que les trois puissances doivent au ministère français, qui a su évincer les projets d'insurrection, et qui les a dénoncés aux oppresseurs de la Pologne.

A. M. le rédacteur du *Courrier du Bas-Rhin*.

Monsieur,

Au moment où, après une retraite non exempte de périls, nous touchons le sol hospitalier de la France, où nous mettons le pied sur cette terre libre qui permet enfin à l'insurrection polonaise de faire entendre sa voix trop long-temps étouffée, le premier besoin que nous éprouvons, c'est de protester, à la face du monde, contre les calomnies intéressées par lesquelles les oppresseurs de notre patrie ont essayé de déshonorer la cause de notre chère Pologne. Si, à défaut de renseignements, de documents que nous ne tarderons pas de recueillir, il ne nous est pas donné encore de publier une relation fidèle et complète des derniers événements de Pologne, nous devons à la cause à laquelle nous nous sommes dévoués, nous devons au caractère public dont nous avons été un instant revêtus, de rétablir dès à présent dans leur vérité des faits que, dans toute cette Allemagne que nous venons de parcourir en fugitifs, une presse soldée par les gouvernements autrichien et moscovite à indigne dénaturés.

Nous ne nous attachons pas à expliquer les causes de la dernière insurrection, à justifier le but des insurgés. Est-il besoin de justification pour un peuple qui, impatient du joug de l'étranger, attaché aux croyances de ses pères, lutte par des efforts persévérants pour son indépendance nationale, pour sa liberté de conscience odieusement violente ? Si, en 1831, la lutte désespérée qu'une partie de la nation polonaise a soutenue a su inspirer tant et de si vives sympathies à tout le monde civilisé, pourquoi ces mêmes sentiments feraient-ils défaut aux insurgés de 1846, qui ont combattu pour la même cause et les mêmes principes ? Car, il ne faut pas s'y tromper, ce n'est point dans des tentatives purement isolées, dans l'impétuosité irréfléchie de quelques jeunes audacieux, qu'il faut chercher les causes de ces derniers événements. Non, c'est la Pologne tout entière, sans distinction de castes, de croyances religieuses, de provinces ; ce sont les paysans, sûrs d'un meilleur avenir, c'est-à-dire de se voir délivrés de toutes les charges injustes ; ce sont les nobles, les chrétiens et les israélites ; ce sont les enfants de la Lithuanie, de Varsovie, de Posen, comme ceux de Cracovie et de la Gallicie, ce sont tous ces éléments épars et morcelés aujourd'hui de notre vieille nationalité qui, par un effort simultané, ont voulu rompre leurs chaînes et disputer leur vie, leur liberté aux lentes tortures de leurs bourreaux.

Si le soulèvement de février dernier n'a pas été général, si les tentatives des insurgés ont échoué dans certaines provinces, tandis qu'ailleurs elles ont été comprimées dans leur germe, nous pourrions indiquer plus tard quelles causes, quelles circonstances ont paralysé un mouvement qui aurait pu devenir funeste à nos oppresseurs. Qu'il nous suffise de dire, dès à présent, que des dénonciations dont la source sera dévoilée un jour avaient donné l'éveil aux trois puissances qui se sont partagé notre malheureuse patrie ; que nos compatriotes parisiens de France dans le plus grand secret, pour venir prêter à la cause nationale l'appui de leur influence politique ou de leurs talents militaires, avaient été signalés dès leur départ à la vigilance de la police autrichienne et prussienne, et que les trois gouvernements, ainsi avertis à l'avance, ont pu si bien prendre leurs précautions que, d'un côté, aucun Polonais accouru de la France n'a réussi à pénétrer en Pologne, et que sur plusieurs points l'arrestation des personnes les plus importants de la conspiration a fait complètement avorter le plan des conspirateurs.

Malgré ces événements si funestes à la réussite de nos projets, et quoique les provinces où des arrestations avaient été opérées fussent dès lors hors d'état de contribuer à la cause commune, l'insurrection éclata sur divers points de la Pologne. La Gallicie, tout en désespérant de l'arrivée des détachements d'insurgés qui devaient occuper des points importants de cette province, ne put arrêter l'élan patriotique qui entraînait tous les esprits, et elle donna l'exemple d'un généreux dévouement en prenant l'initiative révolutionnaire trois jours avant le 21 février, époque fixée pour le soulèvement général de toute la Pologne.

Cracovie s'empressa de suivre ce noble exemple ; le 21, les habitants prirent les armes, et le lendemain la nombreuse garnison autrichienne qui l'occupait dans la prévision de ce mouvement évacua la ville.

Les événements de Cracovie sont connus, et nous ne voulons pas en ce moment en retracer le tableau. Mais ce que les feuilles stipendiées par l'Autriche se sont bien gardées de révéler, ce sont les atrocités commises pendant les vingt-quatre heures que la ville,

évacuée d'abord par les insurgés, fut livrée à une soldatesque effrénée, excitée par les boissons spiritueuses que l'autorité autrichienne leur avait distribuées à profusion. Ce que le journalisme officiel du paternel gouvernement de Vienne a eu bien soin de cacher sous silence, ce sont les ordres barbares du général Collin, à la suite desquels des personnes inoffensives, sans armes, de faibles femmes, d'innocents enfants, ont été fusillés sans pitié dans les rues de Cracovie.

Cependant les insurgés, au nombre de 400 au plus, s'étaient rendus maîtres de Cracovie ; un gouvernement national, composé de MM. Tyssowski, Grzegorzewski, Gorzowski et Rogawski, secrétaire, venait de s'installer, et s'était empressé d'organiser le service des administrations civiles et militaires. Ces premières dispositions furent prises avec sagesse, et aucun excès ne signala la courte autorité de ce gouvernement.

Pour agir conformément à l'esprit qui avait dicté leur proclamation au peuple polonais, et pour donner plus de force et d'unité au pouvoir révolutionnaire, les membres de ce gouvernement provisoire se défirent spontanément et d'un commun accord de leurs fonctions, et nommèrent unanimement, comme dictateur, M. Tyssowski, homme énergique et intègre, jouissant d'une confiance générale en Pologne, et qui conserva ce poste éminent jusqu'au dernier moment. Fidèles à leur système de dénigrement envers la cause polonaise, les feuilles allemandes ont présenté ce changement d'autorité comme le résultat de discords intestines survenues parmi les directeurs du mouvement révolutionnaire. La retraite toute spontanée du gouvernement national réfute suffisamment cette calomnie, et si quelques dissidents passagers ont régné dans le sein de ce nouveau gouvernement, ils n'ont pu nuire en aucune manière aux intérêts de la Pologne ; car le pouvoir usurpé un instant par M. Wisniewski ne tarda pas à être remis aux mains de M. Tyssowski, que la nation appuyait de ses vœux et de ses sympathies, et cet incident ne dura pas plus que quatre heures de temps.

Nous arrivons maintenant à l'épisode le plus affreux de ces derniers événements, à des scènes de cruauté dont une politique à la fois barbare et perfide a osé, par une infâme calomnie, accuser les défenseurs de la cause polonaise, et dont il est juste de faire retomber la responsabilité sur leurs véritables auteurs, sur ceux qui ont su en tirer un parti si profitable à leur cause.

Un détachement des insurgés de Cracovie avait été envoyé en Gallicie pour favoriser l'insurrection de cette province. Arrivé le 25 février à Gdow, ce détachement, au lieu de trouver l'appui des insurgés de Bochnia et de Tarnow, se vit traiter en ennemi, et la plupart de ceux qui le composaient furent impitoyablement massacrés de la main des paysans. Ceux des insurgés qui avaient échappé au carnage revinrent à Cracovie avec plusieurs de ces paysans dont ils étaient parvenus à s'emparer. Ces prisonniers ont déclaré, les larmes aux yeux, qu'en commettant ces actes d'atrocité envers leurs compatriotes, ils n'avaient fait qu'obéir aux instigations des autorités autrichiennes, et les chefs des insurgés de Cracovie ont appris de la bouche de ces malheureux par quelles infâmes manœuvres on les avait entraînés à faire cause commune avec leurs oppresseurs contre l'insurrection. Ces paysans étaient tous serfs des domaines de l'Etat ; la plupart avaient été au service militaire de l'Autriche ; mais les autorités, pour être plus sûres d'atteindre leur but, prirent la précaution d'incorporer parmi eux des chevaliers légers et d'autres soldats déguisés en paysans, que des chefs autrichiens ne rougirent point de conduire à cette exécutable boncherie.

Nous pouvons affirmer ici, en nous appuyant sur des documents authentiques, que le chef civil du cercle de Bochnia, le sieur Berndt, et celui de Tarnow, un nommé Breindt, ont envoyé des émissaires dans les villages de la Gallicie pour y gagner des paysans à la cause de l'Autriche, en leur persuadant que la noblesse polonaise n'avait d'autre but que de réduire les paysans à un cruel esclavage, et que le gouvernement paternel de l'Autriche venait les protéger contre les projets tyranniques de leurs compatriotes nobles (1).

Ces émissaires de l'Autriche promirent de payer dix florins pour chaque Polonais *vêtu en bourgeois* qui leur serait livré mort ou vif. Ces moyens atroces leur réussirent à souhait, et les paysans, poussés à l'assassinat par l'appât du gain, excités en outre par les excès de boissons auxquels on sut les encourager, se livrèrent bientôt à de telles cruautés envers la noblesse polonaise, que les agents de l'Autriche, surpris par un succès inespéré, furent obligés de mettre le meurtre au rabais, en réduisant de moitié la prime promise aux égorgeurs. Cette prime, ajoutèrent les prisonniers, a été exactement payée aux fournisseurs de cadavres.

Les paysans, une fois livrés à ces sanglants excès, ne firent bientôt plus grâce à personne, et tous ceux qui tombèrent entre leurs mains périrent victimes de la rage cupide de ces forcenés. Des familles entières, des femmes, des enfants ont été ainsi exterminés, et leurs maisons, leurs châteaux, livrés au pillage et à la dévastation, sont aujourd'hui des témoignages accablants contre les ordonnateurs de ces scènes de carnage. Les insurgés cracoviens, à leur passage à travers ce pays désolé, ont été témoins de ce déchirant spectacle, et les auteurs de ces actes de cruauté venaient, avec des larmes de désespoir, s'accuser près d'eux de l'abominable rôle que leur avait fait jouer la politique de l'Autriche.

Mais ce n'est pas tout : le clergé polonais, témoin de toutes ces atrocités, et voulant y mettre un terme, sortit processionnellement avec tous les insignes du culte catholique, dans l'espoir que cette cérémonie religieuse contribuerait à calmer la rage meurtrière des paysans et à ramener ces malheureux à des sentiments plus humains. Mais cette démarche gênait les projets de l'Autriche, et ces nobles prêtres, les uns frappés par les balles des soldats autrichiens, les autres transportés en Moravie, durent payer de leur sang ou de leur liberté leur généreuse intervention.

(1) Depuis plusieurs années déjà, les agents de l'Autriche exploitent ainsi la crédulité des pauvres paysans de la Gallicie, et, pour semer la discorde entre ceux-ci et la noblesse, ils vont jusqu'à prêcher dans les villages les doctrines du communisme.

Un dernier mot encore pour laver le gouvernement national d'une accusation non moins calomnieuse que toutes les autres. Les seules caisses publiques qui ont été saisies par les insurgés sont celles de Cracovie, de Wieliczka et de Podgorza ; elles pouvaient contenir environ 450,000 fr., dont la plus grande partie a été employée à des achats d'armes à l'étranger ; il n'en restait plus qu'une faible part lorsque le détachement d'insurgés a passé la frontière prussienne.

Nous venons d'exposer les principales causes de l'insuccès de la dernière insurrection polonaise. En présence de ces événements, le gouvernement national, fidèle à son plan, et qui, du reste, n'avait jamais songé à se maintenir dans Cracovie, ville ouverte et privée de tous moyens de défense, résolut de porter le théâtre de la guerre en Gallicie, où, réuni à d'autres corps d'insurgés qui en ce moment encore combattent dans les monts Karpathes, il aurait pu continuer sérieusement les hostilités. Mais la crue des eaux de la Vistule et la présence d'un corps de 12,000 Autrichiens mirent obstacle à l'exécution de ce projet. Nous nous décidâmes donc à rentrer en Pologne, et notre petit détachement réussit à s'ouvrir un passage à travers les forces russes beaucoup plus considérables qui garnissaient la frontière.

Cependant, convaincus désormais de l'inutilité de nos efforts, et ne voulant pas augmenter le nombre des victimes sans profit pour notre cause, nous avons fini par gagner la Prusse, résolu d'attendre un moment plus propice pour reprendre les armes. Ce moment n'est peut-être pas si éloigné. Malgré ce récent échec, malgré la défaite de 1831, il reste encore en Pologne assez d'éléments pour tenter un nouvel effort et faire triompher enfin notre juste cause.

Quelque puissants, quelque nombreux que soient nos adversaires, nous avons foi en la sainteté de cette cause, et il nous reste la confiance que Dieu n'a pas livré à toujours la nation polonaise aux mains de ses bourreaux !

Strasbourg, le 20 mars 1846.

CHARLES ROGAWSKI, secrétaire du gouvernement national ;

NICOLAS LISOWSKI, préfet civil et militaire du département de Cracovie ;

MATHIEU PATERNYNSKI, chef militaire des insurgés ;

JOSEPH CHLADEK, secrétaire intime du dictateur.

Souscription nationale en faveur des Polonais.

(12^e Liste.)

MM. Guyenol, docteur-médecin, 5 fr. — Morellet, avocat, 5 fr. — Lortet, docteur-médecin, 10 f. — Un sous-officier de la vieille armée, 5 f. — Quatorze membres du cercle des Terreaux, 95 fr. — Deux ex-étudiants, 45 fr. — Le docteur Levrat-Perrotton, 40 fr. — Un magistrat qui déteste l'abus de la force et la violation des droits, 20 f. — La mère Moscov, pendant tout le temps que durera l'insurrection polonaise, par mois, 2 fr. — Serrulaz, 40 fr. — Andrieu, 5 fr. — C. C., prolétaire, 1 fr.
Total précédent. 2,322 fr. 45 c.
Total jusqu'à ce jour. 2,505 45

M. Duchâtel, pour motiver l'inexécution de la loi sur la garde nationale, n'a pas craint d'envelopper Lyon d'insinuations malveillantes et calomnieuses. Eh bien ! aucun de nos députés n'a pris la parole pour présenter les faits sous leur véritable jour. M. Terme, maire de Lyon, qui paraissait disposé, en 1840, à demander la réorganisation de la garde nationale, a gardé le silence le plus complet.

Dans la journée de dimanche, un certain nombre de députés qui appartiennent à la majorité sont, dit-on, allés trouver M. Duchâtel pour lui déclarer que s'il ne prenait pas à la séance du lendemain une autre attitude que celle de la veille, que s'il n'effaçait pas par des paroles nouvelles le mauvais effet des paroles qu'il avait prononcées, il leur serait impossible de repousser l'amendement présenté par l'honorable M. Lacrosse. C'est là ce qui explique le changement remarquable qui a eu lieu, dans l'espace de quarante-huit heures, dans les doctrines et dans les paroles de M. le ministre de l'intérieur.

Samedi dernier, M. Duchâtel avait répondu à ceux qui lui reprochaient d'avoir violé la loi sur la garde nationale : « Oui, j'ai violé la loi, mais je l'ai violée sous ma responsabilité ; si vous croyez que je suis coupable, proposez ma mise en accusation, vous en avez le droit. » Il avait refusé de répondre à ceux qui lui demandaient s'il tiendrait dans l'avenir la même conduite que dans le passé. Hier, il a montré un peu moins d'assurance ; il a bien reconnu que depuis douze ans la loi sur la garde nationale n'avait pas été exécutée ; mais en faisant la part qui revenait aux différents cabinets qui ont précédé le cabinet du 29 octobre dans cette inexécution de la loi, il n'a plus soutenu qu'un ministre pouvait, sous sa responsabilité, se dispenser de faire exécuter les lois. Il a été plus loin : il a pris, au nom du gouvernement, l'engagement formel de faire tout ce qui serait possible pour mettre désormais les faits en harmonie avec le texte de la loi, et, si des considérations d'ordre public ne le permettaient pas, de venir, à l'ouverture de la session prochaine, demander la révision de la loi.

C'était là une concession que le ministère avait faite aux scrupules de ceux de ses amis à qui il répugnait de s'associer à la violation de la loi. L'opposition (nous voulons parler de l'opposition qui reconnaît pour chefs MM. Odilon Barrot et Thiers) s'est persuadée que c'était à elle que le ministère avait fait cette concession et qu'elle pouvait s'en attribuer tout l'honneur, et alors nous avons vu M. Lacrosse, cédant aux instances de M. Dufaure, retirer tout-à-coup son amendement.

Il ne pouvait convenir à bon nombre d'honorables membres de se contenter de la capitulation de M. Duchâtel et des engagements que les difficultés de sa situation l'avaient amené à prendre. La loi avait été violée, et cela pouvait d'autant moins être contesté que le ministre lui-même s'en était vanté. Dès lors, convenait-il que l'opposition, qui avait été appelée à blâmer cette violation, reculât de-

vant un acte de sévérité qui était pour elle un devoir? L'honorable M. de Lasteyrie ne l'a pas pensé, et, à la grande satisfaction des députés de l'extrême gauche, il a repris l'amendement que M. Lacrosse avait abandonné. Il s'en est suivi un vote auquel M. Odilon Barrot, M. Thiers et leurs amis n'ont pas jugé à propos de prendre part. Nous en sommes fâchés pour eux, car il nous semble que l'hésitation n'était même pas permise à l'opposition alors qu'il s'agissait de flétrir la violation de la loi. Quelle garantie a-t-elle aujourd'hui plus qu'hier que les illégalités dont elle s'est plainte ne se renouvelleront pas? — La parole de M. le ministre de l'intérieur, nous répondra-t-on. — Mais tous les jours les ministres ne donnent-ils pas leur parole, et tous les jours ne voyons-nous pas qu'ils l'oublient? ***

Quand nous avons vu Christine retourner en Espagne, nous avons prévu et dit tout ce qui devait nécessairement arriver dans ce malheureux pays. Au contraire, les journaux conservateurs français, qui avaient reçu de haut lieu le mot d'ordre, se réjouissaient de cette rentrée réparatrice; l'Espagne allait goûter enfin les douceurs du gouvernement vraiment monarchique et constitutionnel.

Narvaez est rentré avec Christine; la réaction a commencé, le sang a coulé à flots, la chambre des députés a été suspendue, la constitution remaniée, et le despotisme, mal déguisé sous les formes quasi-constitutionnelles, a été inauguré.

Placé sur cette pente, le gouvernement ne devait pas s'arrêter; il a roulé jusqu'en bas, et peut-être, à l'heure où nous parlons, le peuple espagnol a-t-il relevé le gant qu'on lui jette si insolument depuis trois années.

Voici ce qu'on lit dans le *Journal des Débats* :

« Nous recevons aujourd'hui, par voie extraordinaire, les journaux et des lettres de Madrid jusqu'au 19 mars. Les nouvelles qu'ils nous apportent sont de la nature la plus affligeante. Le nouveau ministère, formé sous les auspices du général Narvaez, a inauguré son arrivée au pouvoir par deux actes de la plus haute gravité, et qui ne montrent que trop dans quelle voie funeste il veut entraîner son pays et sa jeune souveraine.

« Par un décret du 17 mars, le ministère a ordonné la prorogation indéfinie des cortès. Cette mesure sera suivie, personne n'en doute, de la dissolution du congrès, qui, composé presque en entier des membres du parti modéré, a donné tant de gages de sagesse et de dévouement au trône et à la constitution.

« Cette prorogation des cortès est d'autant plus inexplicable qu'elle est prononcée avant le vote du budget pour cette année, et avant même que le cabinet actuel, comme les ministères précédents, ait obtenu un vote de confiance pour lever les impôts et les contributions.

« Le second décret du nouveau ministère a une fâcheuse analogie avec les ordonnances de juillet 1830. Il prononce, en réalité, la suspension de la liberté de la presse. Aussi, le nouveau ministère a-t-il été accueilli avec un sentiment général d'inquiétude et même de terreur. Madrid, à la date du 19 au soir, était tranquille, l'ordre n'avait point été troublé; mais il régnait une grande agitation dans les esprits. Les mesures que le gouvernement a prises trahissent ses propres inquiétudes; la garnison reste jour et nuit sous les armes, et plusieurs généraux et colonels chefs de corps ont déjà été remplacés ou destitués. »

Le nouveau ministère Narvaez se compose d'absolutistes violents et de concussionnaires. Ce n'est pas nous qui le disons. « Le membre le plus important et l'organe principal de la nouvelle administration, disent les *Débats*, est M. Burgos, qui, en 1834, accusé de concussion, a été déclaré, par une décision solennelle des *pro-ceris*, indigne de siéger dans une chambre législative. »

Voilà un échantillon de ce qui se passe en Espagne. Voilà où les conseils du cabinet des Tuileries ont conduit le gouvernement de cette nation. Aujourd'hui, on le blâme, on l'attaque; on espère ainsi le retenir dans sa course vers l'abîme. Il n'est plus temps.

Il y a en Europe des symptômes de rénovation bien significatifs. Les nations se réveillent et les gouvernements se perdent. Partout les idées font leur chemin, et les gouvernements, par leurs imprudences, semblent être condamnés par la Providence à hâter la marche du progrès. Que les décrets d'en haut s'accomplissent, et que les idoles sanguinaires roulent dans la poussière du haut de leur piédestal !

Le *Courrier de Lyon*, dans son numéro du 21 mars, a publié une note qui lui avait été communiquée par l'administration du chemin de fer de Lyon à Saint-Etienne, et qui avait pour objet de constater que la locomotive qui remorquait le train des voyageurs victimes de l'événement du 1^{er} mars était en parfait état, que le dérangement qui lui était survenu était tout-à-fait inattendu. La note avait aussi pour but d'établir que les nouvelles voitures en construction présenteraient aux voyageurs tous les motifs possibles de sécurité. Cette note nous avait été communiquée ainsi qu'aux autres journaux de Lyon; mais nous n'avons pas cru devoir l'insérer, parce qu'en l'insérant nous aurions naturellement été amenés à en discuter la valeur. Pourquoi nous sommes-nous abstenus? Nous savions qu'une instruction judiciaire était commencée, et nous avons jugé convenable de laisser à la justice le temps de faire toutes les informations nécessaires pour arriver à la connaissance de la vérité. Aujourd'hui elle doit être parfaitement éclairée, et nous n'avons plus les mêmes raisons pour nous abstenir de nous occuper de nouveau de l'accident du 1^{er} mars et des faits qui s'y rattachent; aussi nous empressons-nous de publier la lettre suivante, qui contient des observations fort judicieuses auxquelles nous donnons notre approbation :

A M. le rédacteur du Censeur.

Lyon, 25 mars 1845.

Monsieur, A la suite de l'événement si malheureux du 1^{er} mars, la presse locale et l'opinion publique furent à peu près unanimes pour signaler l'incurie de l'administration du chemin de fer de Saint-Etienne. Dans le nombre des plaintes qui se sont élevées, il se peut qu'il y en ait de plus ou moins spécieuses; mais ce concert de réclamations fait naturellement supposer que le service, tel qu'il est organisé sur ce chemin, inspire bien peu de confiance au public.

A toutes ces plaintes, l'administration croit sans doute avoir répondu par une note qu'elle a fait insérer dans le *Courrier de Lyon* du 21 mars; elle s'est servie d'un moyen bien commode, qui consiste à choisir quelques faits faciles à réfuter et à en laisser de très graves sans réponse. Si elle pense avoir calmé les inquiétudes, je ne suis pas de son avis.

Mon intention n'est pas, Monsieur le rédacteur, d'engager une polémique qui remplit l'espace si précieux des colonnes de votre journal; mais les considérations sérieuses qui m'avaient déterminé à vous adresser une lettre insérée dans le *Censeur* du 7 mars subsistent toujours, je suis forcé d'y revenir en peu de mots.

Je désirais que les voyageurs, après avoir pris les omnibus qui les conduisent de Bellecour au débarcadère de Perrache, ne restassent pas en-

fermés, en attendant le départ, pendant 15 minutes, dans des salles d'attente, et comme je ne suppose pas que, par pure politesse, on cherche à conserver le plus long-temps possible des hôtes aussi nombreux, j'espère qu'on évitera bientôt cette perte de temps.

Je signalais l'existence de deux tunnels à une seule voie (et ce sont les plus longs de la ligne) comme pouvant occasionner de grands malheurs. On devrait bien enfin s'occuper de les éviter au moyen d'une rectification du tracé; car, indépendamment des craintes d'un choc résultant de la rencontre de deux convois, ces tunnels sont pratiqués dans des terrains houleux où les exploitations de mines ont laissé de nombreuses excavations. L'un des deux surtout, menacé peut-être d'éboulement, est l'objet de fréquentes réparations, et depuis si long-temps qu'il est question d'y porter remède, il est bien permis de souhaiter qu'on passe enfin des projets à l'action. Je m'estimerai donc très heureux si je pouvais contribuer à hâter ce moment.

J'avais émis le doute que les nouvelles voitures offrirent les garanties de solidité des anciennes. L'administration répond qu'elles sont plus solides, quoique les sablières soient moins volumineuses. Le mot est ingénieux; mais je pensais que la force d'une pièce de bois consiste dans son volume, et les plaques de tôle dont elles sont garnies sur leurs deux faces n'ajoutent rien à leur force dans le milieu. Sans doute, le système qui fera constamment butter les voitures les unes contre les autres sera d'un grand avantage; mais il devait s'ajouter aux garanties qu'offraient les anciennes.

Vous avez pris, dites-vous, les voitures des chemins d'Orléans et de Rouen pour modèles. Je crois voir là un des inconvénients qui résultent d'avoir placé à Paris le siège de l'administration du chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon. Mais pouvez-vous entrevoir quelque rapport entre les lignes développées de ces voies ferrées, construites pour y établir des transports à grande vitesse, et votre tracé tortueux, dont les courbes, en différents endroits, sont si rapprochées qu'il ressemble à un labyrinthe et commande des précautions tout exceptionnelles?

J'ai hâte d'arriver à la dernière observation, la plus importante de toutes, celle concernant la marche des convois de wagons se croisant sur la ligne avec les trains de voyageurs. Je ne veux mesurici d'aucune expression capable d'augmenter des craintes déjà trop légitimes; mais le danger est évident, et ses conséquences peuvent occasionner des accidents sans exemple. Il est si universellement redouté, qu'au moment du passage de ces longs convois, l'inquiétude est visiblement peinte sur le visage de chaque voyageur. Pour l'éviter, ce danger, il n'est pas besoin de rectification de tracé, ni de construction de voitures; il suffit de donner un ordre, et cet ordre, on ne le donne pas. L'administration sait pourtant que ce danger est menaçant; car, à l'époque d'une grande catastrophe, elle avait pris une demi-mesure qui consistait dans l'ordre donné aux convois de wagons de ralentir leur marche en passant à côté des trains de voyageurs; mais cet ordre a été bien vite oublié.

Je réclame donc avec instance des mesures qui puissent satisfaire d'aussi justes appréhensions; et, maintenant que j'ai la conscience d'avoir rempli un impérieux devoir, je ne reviendrai plus sur des faits que j'ai dû signaler à la sollicitude de l'administration et de l'autorité avant que l'indignation publique ne vienne leur demander un compte sévère de leur indifférence.

L'empressement que vous avez mis, Monsieur le rédacteur, à insérer ma première lettre, me fait espérer la même faveur pour celle-ci.

Agréez, etc.

Paris, le 24 mars 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le dépouillement du scrutin a constaté hier que cinquante-trois députés avaient voté en faveur de l'amendement de M. Lacrosse, repris par M. Ferdinand de Lasteyrie. Nous en sommes bien fâchés pour MM. les secrétaires de la chambre, mais nous avons vu de nos yeux, cinquante-cinq membres déposer leur boule dans l'urne d'adoption. Voici leurs noms :

MM. Hortensius Saint-Albin, Subervic, Taillandier, Teulon, de Tocqueville, de Tracy, Vieillard, Allier, Ballot, Baron, Barillon, Beaumont (de la Somme), Bethmont, Boissel, Bonnin, Bureaux de Puzy, Cambacérès, Carnot, Chapuys-Montlaville, Chocque, Cordier, Cormenin, Corne, de Courtais, Delespaul, Dupont (de l'Eure), de l'Espinasse, Estancelin, Gigon-Laberterie, Ernest Girardin, Glais-Bizoin, Isambert, Joly, Lafayette, Larabit, de Larcy, Ferdinand de Lasteyrie, Ledru-Rollin, Legendre, Luneau, Donatien Marquis, Mathieu (Saône-et-Loire), Mauguin, Maurat-Ballange, Mercier, Lherbette, Montheiry, de Larochejacquelein, de Surian, Tillet de Clermont, Abattucci, Arago, Demarçay, Roger (du Loiret).

Plusieurs journaux publient ce matin ces noms, à l'exception de celui de l'honorable M. Joly, que nous sommes certains d'avoir vu prendre part au scrutin.

Il nous reste maintenant à demander comment il se fait que lorsque cinquante-cinq boules sont déposées dans une urne, le bureau de la chambre n'en retrouve dans cette urne que cinquante-trois. C'est un fait, ce nous semble, qui appelle quelques éclaircissements.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 22 mars.

On procède au scrutin sur l'amendement relatif à la garde nationale.

MM. O. Barrot, Thiers, Dufaure et le plus grand nombre de leurs amis s'abstiennent de prendre part au vote.

Nombre des votants	283
Pour	53
Contre	230

La chambre n'a pas adopté.

M. LE PRÉSIDENT : Nous reprenons la discussion du projet. Après quelques observations échangées entre M. Lascazes, rapporteur, MM. Deslongrais, Berher et Boissel, la proposition est adoptée en ces termes :

« Les art. 17, 35, 37 et 101 de la loi du 29 mars 1831 sont modifiés ainsi qu'il suit :

« Art. 17. Il (le conseil de recensement) rayera du registre matricule les Français qui seront entrés dans leur 60^e année pendant le cours de la même année, et qui en feront la demande formelle. » (Le reste comme dans la loi.)

Art. 32. — Ajouter : « Dans le département de la Seine, lorsque l'effectif d'une compagnie dépassera 200 hommes définitivement inscrits sur le contrôle, il y aura, par chaque 50 hommes d'excédant, 1 lieutenant ou 1 sous-lieutenant, 2 sergents et 4 caporaux. »

Art. 37. — Ajouter : « Dans le département de la Seine, lorsque l'effectif d'un escadron atteindra 200 hommes, le cadre des officiers sera augmenté de 1 sous-lieutenant. »

Art. 101. — Ajouter : « Cette dernière disposition sera appliquée de droit à tous les conseils de discipline des légions du département de la Seine. »

M. TAILLANDIER présente quelques observations relativement à la récente ordonnance qui a modifié l'uniforme de la garde nationale. Il s'étonne qu'on n'ait pas substitué le ceinturon aux buffleteries, qui, de l'avis de tous, sont au dernier point incommodes. Et savez-vous, dit l'orateur, quelle raison on donne pour conserver cette partie de l'uniforme? C'est qu'il faut que l'uniforme réunisse les trois couleurs, comme si ce but n'était pas atteint aussi bien avec un ceinturon qu'avec ces incommodes buffleteries.

M. DUCHATEL : Le gouvernement a fait les changements dont il est question d'après l'avis d'une commission composée de chefs de la garde nationale. Il ne pouvait s'adresser à un conseil plus compétent.

Le scrutin sur l'ensemble du projet est annulé faute d'un nombre suffisant de votants.

M. LE PRÉSIDENT : M. de Preigne m'écrit qu'étant forcé de s'absenter le samedi 28, jour auquel a été fixé le développement de sa proposition sur le timbre des journaux, il prie la chambre de renvoyer à samedi en huit cette partie de son ordre du jour. — Adopté. La séance est levée à six heures moins un quart.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 24 mars.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à une heure et demie. Le procès-verbal est adopté.

La chambre reprend le scrutin, annulé hier, sur la proposition Jacqueminot. Cette opération, qui se prolonge jusqu'à trois heures et quart, donne le résultat suivant :

Nombre des votants	241
Majorité absolue	121
Pour	231
Contre	10

La chambre a adopté.

M. LE PRÉSIDENT : Je rappelle à la chambre que M. G. de Rumilly a annoncé hier la demande de communication de pièces relatives aux pêcheries.

M. G. DE RUMILLY : Je demande à la chambre la permission d'expliquer pourquoi je réclame certaines pièces relatives aux pêcheries. J'ai examiné le projet et les pièces qui s'y rattachent. Il m'a paru utile de demander à M. le ministre des affaires étrangères les instructions adressées par lui, depuis 1840, à notre ambassadeur en Angleterre. Je demande aussi à M. le ministre la dépêche qui a été adressée à lord Aberdeen, par suite de la réclamation qui avait été faite par la commission, relativement à une sorte de droit de visite que je regarde comme un véritable droit de visite. Enfin je prie M. le ministre des affaires étrangères de nous communiquer les dernières instructions qui ont suivi la réponse de lord Aberdeen, que je n'ai pas trouvée satisfaisante.

M. GUIZOT : Je ne puis communiquer les dernières pièces dont l'honorable préopinant vient de parler; quant aux instructions antérieures, je ne pourrais les communiquer sans inconvénient.

M. G. DE RUMILLY : Je regrette que M. le ministre ne juge pas à propos de communiquer ces pièces. Nous tirerons le parti qui nous paraîtra utile de ce refus de M. le ministre.

M. DUMON, ministre des travaux publics, dépose sur le bureau : 1^o un projet de loi portant demande de divers crédits pour l'amélioration des ports de Calais, Tréport, Saint-Valéry-en-Caux, Saint-Waast, Dieppe, et pour des travaux de défense à exécuter à la Pointe-de-Grave et sur quelques autres points du littoral; 2^o un projet de loi portant demande d'un crédit de 4,800,000 f. pour l'achèvement du canal de Niort à la Rochelle; 3^o un projet de loi portant demande d'un crédit de 3,476,000 f. pour travaux à exécuter à l'Ecole royale des Mines, aux serres du Jardin-des-Plantes et au Muséum d'histoire naturelle, et à l'achèvement du ministère de l'intérieur.

Ces projets seront imprimés et distribués dans les bureaux.

M. LASNYER a la parole pour présenter des interpellations au ministre des travaux publics au sujet de l'association des mines des bassins houillers de la Loire. Il s'agit, dit-il, de savoir si les 60 concessions qui ont été, par ordonnances royales, constituées, peuvent être réunies en une seule association qui deviendra un monopole.

M. Lasnyer déclare que, depuis quinze ans qu'il est membre du conseil d'état, la section à laquelle il appartient a toujours voulu que le périmètre de chaque concession fût restreint suffisamment pour ne pas dominer les autres mines et ne pas tendre au monopole. L'orateur explique comment les mines se sont associées successivement. Et, ce qui est plus grave, l'agglomération s'est faite dans des conditions telles que le prix de la houille a dû nécessairement s'en élever. Chaque mine qui arrivait dans l'association s'est appuyée sur l'évaluation de la mine entrée précédemment dans la ligne pour augmenter son apport fictif. Ainsi, telle mine, qui s'était liquidée à 2 millions, est entrée dans l'association comme représentant une valeur de 4 millions.

D'après l'organisation de cette entreprise, 5 centimes de plus, en admettant un écoulement de 20 millions d'hectolitres, font tout de suite 1 million de bénéfice additionnel; 10 centimes font 2 millions; 20 centimes font 4 millions. Où s'arrêtera le mal? L'administration peut arrêter le mal; mais elle aurait dû le faire plus tôt en s'armant de l'intérêt public.

M. Lasnyer cite l'opinion de M. André Koehlin, organe d'une commission du conseil général des manufactures, et le rapport de cet honorable citoyen, où sont démontrés les graves inconvénients qui résulteront, pour les corps et métiers, de l'association; l'opinion du conseil général des mines, et d'autres documents officiels également contraires à la spéculation qu'on a tentée et réalisée.

Que dit la loi? Le gouvernement est-il condamné à ne rien faire? Je me bornerai à énoncer la loi et son application. La loi de 1810 est claire et nette; elle dit qu'une mine ne peut être vendue ou partagée sans une ordonnance royale rendue dans les mêmes termes que l'ordonnance de concession; elle veut que plusieurs concessions ne puissent se réunir en une seule lorsqu'elles passent dans les mains d'un seul concessionnaire. La loi de 1838 confirme ces principes; elle est rédigée sous leur influence. Enfin, que la chambre consulte l'art. 419 du code pénal sur les coalitions, elle verra qu'il est applicable au cas dont il s'agit. La chambre a-t-elle voulu, depuis quinze ans, organiser le monopole? Elle a voulu lutter contre lui, et cependant le monopole se montre partout.

Je me suis étonné de voir de grands propriétaires d'établissements métallurgiques entrer dans l'association; mais j'ai su qu'ils avaient des traités particuliers les garantissant contre l'exhaussement du prix de la houille.

M. Lasnyer continue. Il est quatre heures.

Afrique française.

M. le maréchal duc d'Isly a adressé, à son retour à Alger, l'ordre du jour suivant aux troupes :

Au quartier général à Alger, le 18 mars 1846.

Officiers, sous-officiers et soldats !

Dans cette campagne de cinq mois d'hiver, je me suis abstenu de vous parler par la voie de l'ordre du jour; je connaissais votre dévouement à la France et au roi, l'élévation de votre moral, la force de votre discipline. J'étais bien sûr que vous supporteriez, avec la persévérance qui triomphe de tous les obstacles, les marches incessantes, les privations de tous genres, les plus rudes intempéries.

Vous n'êtes pas restés au-dessous de la haute estime je fais de vous. Je suis heureux et fier aujourd'hui de dérouler sous vos yeux le tableau des résultats obtenus par votre énergie patriotique. Vous trouverez dans cet ensemble une digne récompense de vos nobles sacrifices.

Le soulèvement du pays conquis était fomenté de longue main par le chef habile que vous avez si souvent vaincu, mais qui n'a pas encore renoncé à vous arracher votre conquête. A la fin de septembre, il se pré-

Arbon a été condamné à deux ans de prison. Son jeune enfant, en entendant cette condamnation, pousse des cris déchirants, et va se jeter dans les bras d'une jeune dame qui l'avait accompagné au tribunal.

— Un radeau a heurté ce matin contre l'un des piliers du pont Morand, et s'est jeté en travers d'une arche. La plupart des pièces de bois formant ce radeau ont peu à peu été entraînées par le courant, qui est très fort aujourd'hui.

— Dimanche dernier, sur les six heures du soir, en traversant le Rhône sur le bac qui est en face de la prison de Perrache, le sieur R... s'est jeté à l'eau avec l'intention de se noyer. Plusieurs marins dévoués sont accourus pour le sauver, et ils ont pu le retirer sain et sauf en face de l'Abattoir. Il a reçu dans cet établissement les soins qu'exigeait son état. Sur la demande qui lui a été faite de la cause qui l'avait porté à se suicider, il a répondu, dit-on, qu'étant sans ouvrage, et ne pouvant s'en procurer, il avait mieux aimé se donner la mort que de voler pour vivre.

— Il existe parmi les soldats des divers régiments français un usage pieux qui chaque jour se développe de plus en plus. On sait que les corps des personnes qui meurent dans les hôpitaux civils ou militaires sont affectés aux études anatomiques, à moins qu'ils ne soient réclamés par leurs parents ou amis, qui se chargent de leurs funérailles. Dans un grand nombre de compagnies, les soldats forment entre eux, sur leur faible paie, un petit fonds destiné à parer aux frais nécessaires pour rendre les derniers devoirs et donner la sépulture à ceux de leurs camarades qui meurent dans les hôpitaux. Cette coutume s'est beaucoup étendue depuis quelques années, et aujourd'hui, parmi les soldats qui meurent à l'hôpital, trois sur cinq sont réclamés par les compagnies.

(Courrier de Lyon.)

— Dimanche dernier, un petit cheval corse, appartenant à un marchand de charbon de Perrache, attelé à un petit char où se trouvait un commis de la maison avec un domestique, s'est élancé du quai de Perrache dans le Rhône. Les deux personnes ont sauté à terre, et le cheval et la voiture ont été retirés sans être endommagés.

Spectacles du 26 mars.

GRAND-THÉÂTRE. — L'Image, vaudeville. — Un Moment d'imprudence, comédie. — La Fille mal gardée, ballet-pantomime.

CELESTINS. — Les Compagnons, drame. — Dame et Grisette, vaudeville.

Nouvelles étrangères.

ESPAGNE.

Les nouvelles de Madrid vont jusqu'au 19.

Par décrets en date du 16, la reine a accepté la démission des ministres, et par d'autres décrets de la même date, le nouveau cabinet est composé ainsi qu'il suit :

MM. le duc de Valence, ministre de la guerre, président du conseil ; de Egan, ministre de la justice ; Burgos, ministre de l'intérieur ; Orlando, ministre des finances ; le général Pezuela, ministre de la marine.

M. le duc de Valence est chargé de l'intérim des affaires étrangères. Le général Balboa a été nommé chef politique de Madrid.

Le général Concha, capitaine général des provinces basques, est révoqué. Bientôt après la formation du cabinet, la camarilla a enfin jeté le masque ; le régime constitutionnel n'existe plus de fait.

Le ministère vient de publier son programme, dans lequel il déclare que son but unique est de rendre au trône, la plus ancienne des institutions de l'Espagne, la splendeur et les prérogatives que les partis voudraient lui enlever ; de là à proclamer la *reyna neta* il n'y a qu'un pas. En même temps, un décret royal du 18 suspend les séances des cortès pendant la présente législature. Comme le budget n'a pas été présenté, le recouvrement de l'impôt est remis au bon plaisir.

Un autre décret, contresigné par le ministre de l'intérieur Burgos, règle les conditions d'existence de la presse. Toute attaque contre la personne royale, contre les souverains étrangers et les princes de leur famille (cette clause a pour but de donner toute latitude aux tripotages matrimoniaux), contre les lois, contre l'exercice de la prérogative royale, contre le présent décret jusqu'à ce qu'il puisse être présenté aux cortès, motivera la suppression définitive d'un journal. Les injures contre tout fonctionnaire public, considéré soit comme homme privé, soit comme agent du pouvoir, motiveront une suspension provisoire ; le tout sous la responsabilité de tous les ministres. Il ne manque plus que la censure ; aussi on annonce que son rétablissement est décidé.

On assure que Gonzalez Bravo, ambassadeur à Lisbonne, l'ex notaire du royaume qui recueillit de la bouche *innocente* d'Isabelle l'infériorité mensonge qui a servi de premier jalon à la contre-révolution, complètera le ministère en prenant le ministère des affaires étrangères.

L'ex-général carliste Urbizondo est nommé capitaine général des provinces basques, en remplacement du général Concha. Celui-ci, une des notabilités *modérées* pourtant, mais qui avait le tort de vouloir le régime parlementaire, est si bien en disgrâce qu'on annonce qu'il a été mis en état d'arrestation avec son frère et le général Cotoner, son ami.

Le brigadier Mayalde, créature de Christine, est envoyé chef politique à Barcelonne. On sait que des difficultés avec le chef politique précédent avaient poussé Breton à se démettre. Les autorités supérieures catalanes pourront maintenant agir d'excellent accord, si le contre-coup des événements agite le pays.

On parle d'envoyer Mazarredo à l'ambassade de Lisbonne et de le remplacer à la capitainerie générale de Madrid par le baron de Meer.

De pareils noms sont significatifs et prouvent quels projets on nourrit à l'Escurial. Il ne va sans doute plus y avoir que deux partis en Espagne, les constitutionnels et les absolutistes. On fait depuis deux jours à Madrid les plus grands déploiements de forces militaires ; le général Fulgoso (ancien carliste également) parcourt les postes sans relâche.

INDES.

Nous recevons quelques journaux de Bombay en date du 15 février. Les nouvelles qu'ils contiennent sont importantes ; elles sont de Calcutta à la date du 7 février, de Bombay du 15 du même mois, et de la Chine du 6 janvier.

La division de sir Harry Smith, ayant renforcé la division du colonel Godby, a rencontré les Sikhs à Loodheanah le 28 janvier ; les troupes anglaises, fortes de 12,000 hommes et de 52 canons, marchèrent au devant de l'ennemi, qui en fit autant de son côté. Après une courte résistance et une terrible canonnade, la position des Sikhs fut emportée, 65 à 68 canons furent pris, et toute leur armée, qui se montait à 24,000 hommes, se vit contrainte de passer de l'autre côté de la rivière. En six semaines les Sikhs ont été battus quatre fois et ont perdu 150 pièces d'artillerie.

Les divisions anglaises, sous le commandement du général en chef, continuent à observer la rivière du côté de Ferozepore.

Le camp des Sikhs est de l'autre côté.

Gholab-Singh est arrivé à Lahore le 27 avec 12,000 hommes de troupes. La conquête du Punjab ne sera pas effectuée avant le mois d'octobre. Les troupes du Scinde s'avancent vers l'Indus, la division de gauche commandée par le général Simpson, celle de droite par sir C. Napier. On dit qu'elles vont prendre position près de Mithencote, et qu'elles y resteront pendant toute la chaude saison, prêts à coopérer avec la grande armée quand le mouvement s'effectuera.

Le chef du Mooltan a offert sa coopération aux Anglais ; les soldats hindous au service du gouvernement de Lahore sont prêts aussi à se réunir aux Anglais. Le 62^e est resté sous le feu terrible de l'ennemi jusqu'au moment où il a reçu l'ordre de se retirer.

Les nouvelles de la Chine, qui vont jusqu'au 6 janvier, ne sont nullement importantes. Le gouverneur général a ordonné une levée de 10,000 hommes. Les pertes anglaises dans le dernier engagement, en tués et en blessés, montent à 600 ; on ne connaît pas celles des ennemis, qui ont dû être

très considérables. Le lieutenant Campbell, aide-de-camp du gouverneur général, a été tué.

PUNJAB. — Nous avons différé la publication de nos nouvelles jusqu'à la dernière heure, dans l'espérance de recevoir de nombreux et authentiques détails sur une rencontre qui a eu lieu près de Loodheanah.

Les divisions de sir Harry Smith, qui occupent une position à l'extrême droite des forces britanniques vis-à-vis Harreeke ; se mirent en mouvement le 19 pour marcher dans la direction de Loodheanah, afin d'y renfermer la division placée sous les ordres du colonel Godby, laquelle était regardée comme trop faible pour qu'on pût l'opposer au formidable corps des Sikhs. Les Anglais marchèrent pendant soixante-dix milles. Les Sikhs avaient passé la rivière en force et avaient pris une position qu'ils regardaient comme excellente pour intercepter les troupes anglaises et empêcher leur jonction. La division renforcée marcha un demi-mille dans la matinée du 21 ; il lui fallait encore vingt-cinq milles pour atteindre sa destination. Le colonel Godby écrivit au général Smith pour lui annoncer son approche. Pour le moment, il s'agissait d'opérer une jonction plutôt que de livrer une bataille ; il fallut donc, pour éviter les Sikhs, faire un détour considérable. La colonne avait en tête le 51^e régiment d'infanterie et à sa queue le 55^e. La cavalerie ennemie fit quelques démonstrations. La promptitude avec laquelle les mouvements furent exécutés exposa une partie des bagages ; il y eut 200 tués et blessés. Du 21 au 24, on fit d'incroyables efforts pour porter des secours à la brigade chargée de veiller sur les bagages. Une perte de tentes sous le soleil brûlant de l'Inde est une perte plus grande qu'ailleurs. La plus grande portion des troupes fut campée entre Buddewal et Loodheanah. Les Sikhs, appréhendant alors une attaque, abandonnèrent Buddewal, et prirent une position plus avantageuse, plus bas, le long de la rivière. La brigade du colonel Wreelero arriva le 25, et l'on décida qu'une attaque à l'aide de toutes les forces unies aurait lieu le 28. Les forces des Sikhs consistaient en 20,000 hommes et 66 canons. Le 26, elles furent accrues par l'addition de 12 canons et de 4,000 hommes, troupes entièrement régulières et bien disciplinées. Ils s'étaient bien retranchés sur tous les côtés, près du village d'Alleeval. Le 28, les divisions anglaises, formant 12,000 hommes de troupes et comptant 52 canons, marchèrent, au point du jour, de Buddewal dans la direction du camp de l'ennemi. Au village de Churck on commença à apercevoir le camp ennemi. Les Sikhs s'ébranlèrent derrière leurs retranchements et commencèrent une vive canonnade qui dura une heure et demie.

Le village d'Alleeval, point important, fut emporté par les Anglais. Toute la ligne anglaise chargea l'artillerie ennemie à la pointe de la baïonnette ; des charges de cavalerie se multiplièrent et mirent en déroute l'ennemi toutes les fois qu'il essayait de se rallier.

Le 46^e de lanciers et le 5^e de cavalerie eurent beaucoup à souffrir : des premiers 110 furent tués ou blessés en chargeant l'artillerie des Sikhs et en mettant en pièces un régiment de Khalsas. Les Sikhs se battaient vaillamment, et leurs pièces étaient très bien servies ; mais ils ne purent résister aux charges répétées de la cavalerie et de l'infanterie anglaise, et passèrent en désordre la rivière. Plusieurs se noyèrent. Soixante-cinq de leurs canons furent pris, le reste fut mis hors d'état de servir. Rien ne peut donner une idée de la valeur des troupes anglaises. L'artillerie agit avec précision, les charges de cavalerie furent brillantes, et les mouvements de l'infanterie furent aussi de la plus grande précision ; on eût dit qu'il s'agissait d'une parade plutôt que d'un combat meurtrier. Sir Harry Smith était présent partout.

Une division de Sikhs d'environ 40,000 hommes se trouve encore à Harreeke, en face de la division commandée par le général en chef des forces britanniques. Une forte batterie disposée en demi-cercle protège le pont de bateaux que les Sikhs ont construit pour maintenir les communications.

A Khonda-Ghat, où se trouve le pont, une force considérable est réunie, et des collisions ont fréquemment lieu entre les deux armées. Une démonstration a été faite le 29 par sir John Gray, qui commande à Altaree. L'armée du Scinde était attendue. On compte prendre position près de Mithencote, à 140 milles du Subbar et à 510 de Ferozepore, et les grandes opérations commenceront après la saison des chaleurs, de septembre en octobre. Néanmoins Gholab-Singh s'est replié vers les hauteurs et est arrivé à Lahore avec 12,000 hommes et deux buffles, 500,000, dit-on. Les chefs du Mooltan paraissent vouloir négocier. On dit qu'ils ont offert de coopérer avec sir C. Napier et de payer le tribut.

Bulletin de la Bourse de Paris du 24 mars 1846.

Les nouvelles d'Espagne ont occasionné une légère baisse sur les fonds. Le 5 0/0 était offert, avant l'ouverture, à 84 20, et il a ouvert au parquet à 84 15. Il est tombé à 84 10, puis il est remonté très lentement jusqu'à 84 25, cours auquel il est resté offert au parquet et dans la coulisse.

Les chemins de fer se sont ressentis de la situation de la place, et le mouvement de baisse qui avait commencé hier s'est encore fait sentir aujourd'hui.

CHEMINS DE FER.

Trois pour cent.....	84 15	Saint-Germain.....	1145 »
Quatre pour cent.....	106 50	Versailles (rive droite)...	540 »
Quatre et demi pour cent.....	»	— (rive gauche)...	370 »
Cinq pour cent.....	120 55	Paris à Orléans.....	1505 »
Emprunt de 1844.....	»	Paris à Rouen.....	1037 50
Trois pour cent belge.....	»	Rouen au Havre.....	760 »
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	»	Avignon à Marseille.....	972 50
Cinq pour cent belge.....	105 1/2	Strasbourg à Bâle.....	242 50
Cinq pour cent napolitain.....	»	Orléans à Vierzon.....	720 »
Récépissés Rostchild.....	101 50	Orléans à Bordeaux.....	682 50
Cinq pour cent romain.....	101 3/8	Amiens à Boulogne.....	526 25
Cinq pour cent portugais.....	»	Montereau à Troyes.....	»
Trois pour cent espagnol.....	57 3/8	Bordeaux à la Teste.....	175 »
Deux 1/2 p. 0/0 hollandais.....	»	Chemin du Nord.....	785 »
Banque de France.....	3420 »	Fampoux à Hazebrouck.....	»
Comptoir d'Escompte.....	1270 »	Dieppe et Fécamp.....	470 »
Banque belge.....	945 »	Paris à Strasbourg.....	541 25
Caisse Lafitte.....	»	Tours à Nantes.....	572 50
Obligations de Paris.....	1375 »	Paris à Lyon.....	607 50

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 26 mars.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		FIN COURANT.		15 PROCHAIN.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille prime.....	»	»	980	»	»	»
Paris à Orléans.....	»	»	1515	1516 25	1520	1517 50
prime.....	»	»	1525	»	1540	»
Paris à Rouen.....	»	»	1058 75	1060	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Orléans à Vierzon.....	»	»	717 50	717 50	720	»
prime.....	»	»	722 50	720	»	»
Bordeaux à Orléans.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Paris.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.....	»	»	782 50	782 50	783 75	783 75
prime.....	»	»	787 50	»	795	611 25
Paris à Lyon.....	»	»	»	»	610	620
prime.....	»	»	»	»	620	»

BULLETIN DES SOIES.

Les affaires continuent à être très calmes sur nos marchés de la Drôme et de l'Ardeche, et les prix tendent toujours à la baisse. Cet état de choses se manifeste également sur les autres marchés de l'intérieur. Les moulins n'achètent pas, ou bien ils offrent des prix auxquels les détenteurs ne veulent pas consentir.

A Romans, le 20 courant, les soies grèges étaient assez bien tenues ; il y a eu peu de variations dans les prix des marchés précédents ; en voici la cote :

44/16 d. soies ordinaires,	le kilog.	56 fr. à 57 fr.
12/14 d. id.	—	57 à 58
12/15 d. soies de pays,	—	59 à 60
12/15 d. soies de Peyrins	—	60 à 61

Chronique.

Un pauvre diable comparait lundi dernier devant le tribunal correctionnel sous la prévention d'un vol qui aurait pu entraîner contre lui les conséquences les plus graves et lui valoir les tristes honneurs de la cour d'assises. Arbon exerçait dans la galerie de l'Argue la profession de tailleur et occupait un logement rapproché du café du sieur Vindry. Celui-ci, s'étant aperçu que depuis quelque temps d'assez nombreuses soustractions étaient commises à son préjudice, résolut de faire le guet pour en découvrir l'auteur. Il parvint, en effet, à saisir le voleur en flagrant délit au moment où il venait de s'introduire la nuit dans son domicile, et il le reconnut, à son grand étonnement, que ce voleur n'était autre que le sieur Arbon, son voisin.

Une transaction intervint alors entre eux, et le sieur Vindry s'engagea à ne pas livrer Arbon à la justice, s'il lui souscrivait un billet de 3,200 fr. Arbon y consentit, et lui fit en même temps promesse, pour sûreté de ce billet, de lui passer vente d'un petit immeuble qu'il possédait à la Guillotière. Mais cette promesse n'ayant pas été exécutée, une plainte fut déposée au parquet de M. le procureur du roi, et Arbon fut traduit devant le tribunal correctionnel.

L'accusé s'est défendu à l'audience par d'assez faibles dénégations, et il a vainement cherché à établir que le billet souscrit avait une autre cause que le délit dont il était coupable.

M. Dattas, avocat d'Arbon, a flétri énergiquement la conduite du sieur Vindry, qui n'avait pas craint de spéculer sur le délit dont il avait été victime en faisant acheter son silence par un billet de 3,200 fr. Reconnaisant la culpabilité comme constante, il a essayé d'obtenir quelque indulgence pour son client, père d'une nombreuse famille qu'une condamnation rigoureuse pourrait, en la privant trop longtemps de son chef, réduire à la plus profonde misère.

Au moment où le tribunal se lève pour délibérer, un jeune enfant de huit ou dix ans se jette à ses pieds en demandant la grâce de son père. « Messieurs, dit-il, si vous voulez me laisser parler, je prouverai que mon père est innocent. Oh ! il est innocent, j'en suis bien sûr. »

Un autre incident est encore venu suspendre la délibération du tribunal : le sieur Vindry s'étant permis de proférer publiquement contre l'avocat d'Arbon les plus grossières injures, M. le président

Mercrredi dernier, au marché de Joyeuse, quelques ventes eurent lieu aux prix suivants :
Soies fines, le 1/2 kilog., 51 fr. 50 c., 52 fr. et 52 fr. 40 c.
Soies deuxième choix, 26 fr. 70 c., 27 fr., 27 fr. 50 c., 28 fr., 28 fr. 50 c. et 29 fr.

A Aubenas, samedi, les affaires furent nulles, parce que les moutonniers n'achetèrent rien, n'ayant pu obtenir des détenteurs les soies fines à 29 fr. 50 c. ou 50 fr. 50 c.

42/44 d. soies ordinaires,	le kilog.	56 fr. à 58 fr.
42/43 d. id.	—	58 à 59
41/42 d. id.	—	59 à 60
40/41 d. soies de pays,	—	60 à 61
9/10 d. id.	—	61 à 62
9/10 d. soies de Joyeuse,	—	62 à 65
9/18 d. soies de Joyeuse, petite filature,	—	64 à 65
Soies filature à vapeur :		
42/44 d. soies du Var,	5/6 coc.	63 à 64
42/45 d. id.	—	64 à 65
42/45 d. soies des Cévennes,	—	65 à 66
9/10 d. id.	3/4	68 à 70
9/10 d. id.	—	70 à 72
9/10 d. soies de Saint-Jean (Gard),	—	72 à 74

A Avignon les affaires restent calmes. Les grèges, marchandise courante, sont bien abondantes et très offertes; aussi les acheteurs, qui voient le désir de liquider que témoignent généralement les détenteurs, deviennent de jour en jour plus exigeants, et les prix continuent à fléchir.

A Marseille, quelque calme s'est manifesté pendant la huitaine dernière. 70 balles ont été écoulées sans variations de prix.

Les marchés de l'intérieur nous signalent toujours de la mévente et partant faiblesse dans les prix. Par contre, malgré la longueur des transactions, les détenteurs semblent plutôt disposés à élever leurs prétentions, principalement sur les qualités moyennes et fermes.

La consommation a été de 2 balles Mestoup L. G., 49 à 20 fr. le 1/2 kilog.

- 9 balles Mestoup P. G., 48 fr. à 49 fr. 50 c.
- 5 balles Brousse L. G., 46 à 48 fr.
- 45 balles Perse, 44 fr. 50 c. à 45 fr. 25 c.
- 4 balles Salonique, 24 fr. à 22 fr. 50 c.
- 2 balles Morée fine, 25 fr. 50 c.
- 41 balles Castravan jaune, 45 fr. à 45 fr. 25 c.
- 40 balles Castravan blanc, 42 fr. 75 c.

5 balles Baffa, 42 fr. 50 c.
2 balles Tramas, 25 fr. 50 c.

(Courrier de la Drôme.)

Nouvelles diverses.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* :

« Samedi soir, il a éclaté sur New-York un des plus violents ouragans que nous ayons eus depuis long-temps. Il a commencé, vers huit heures, par une chute de neige. A onze heures, les vents se sont brusquement déchainés, et ils ont régné avec une violence et un fracas qui donnaient lieu de craindre de nombreux sinistres. En ville, le dimanche matin, les rues étaient jonchées des débris des tentes que l'ouragan avait déchirées; la neige, poussée par le vent, s'était amoncelée à trois ou quatre pieds de hauteur dans quelques endroits, et n'avait pas laissé la moindre trace dans quelques autres. C'était un curieux spectacle que de voir les maisons exposées au vent plaquées sur toute leur surface d'une couche de neige qui, du reste, s'est fondue bien vite, hier matin, sous les rayons du soleil printanier qui a succédé sans transition à la tempête. »

« Cinq bâtiments se sont perdus sur la côte de New-Jersey, appelée *Squam-Beach*. Cette nouvelle a été apportée à notre confrère *le Sun* par un exprès particulier. On porte à soixante le nombre des personnes qui ont péri dans le naufrage de ces cinq bâtiments. Voici, du reste, les détails de cet affreux sinistre, tels qu'ils étaient connus hier soir. Les bâtiments perdus sont :

« Le trois-mâts *John-Minburn*, capitaine Starkey, paquebot de la Nouvelle-Orléans à New-York, a échoué dimanche matin vers huit heures. Le capitaine, sa femme, leur enfant et une domestique, ainsi que vingt-sept passagers, ont péri en cherchant à gagner la terre. Cinq matelots et un passager ont pu seuls se sauver. La cargaison tout entière, composée de coton, sucre, mélasse, etc., est perdue. »

« La goëlette *Alabama*, venant de Philadelphie à New-York, échouée samedi soir, est perdue corps et biens. Son équipage se composait de sept hommes qui ont tous péri. »

« Un brick, dont le nom était inconnu, avait échoué samedi,

mais résistait encore à la tempête dimanche soir.

« Une goëlette, dont le nom est pareillement inconnu, était dans la même position que le brick, n'ayant pu avoir aucune communication avec la terre. »

« Les naufragés sauvés ont reçu une hospitalité empressée des habitants de Point-Pleasant, endroit le plus rapproché du désastre. Il n'avait été recueilli qu'un cadavre : c'était celui d'un jeune homme, naufragé de l'*Alabama*. On n'avait pu établir encore aucune communication avec les bâtiments échoués. »

Dans le numéro suivant, le *Courrier des Etats-Unis* publie de nouveaux détails sur ces sinistres :

« Aux sinistres que nous avons annoncés avant-hier on en a ajouté beaucoup d'autres. La barque suédoise *Lotty*, qui était partie le vendredi de New-York pour Anvers, a été jetée à la côte samedi soir. Le capitaine Doughan et son second se jetèrent à la nage et furent noyés; le troisième officier avait suivi leur exemple et arriva à la côte; mais ses deux jambes avaient été brisées sur les rochers. Le reste de l'équipage a été sauvé. Le navire a été mis en pièces et la malle du capitaine poussée au rivage. On y a trouvé quelques valeurs. La barque *New-Jersey*, paquebot de Savannah, s'est perdue à cent pas de la barque suédoise; on pense que personne n'a péri. La goëlette *Register*, chargée de térébenthine, s'est perdue complètement; un passager a été noyé. On compte aussi une victime bord de la goëlette *Arkansas*. Personne n'a péri sur la goëlette *Pionner*; celle-ci même sera remise à flot, ainsi que le beau bateau pilote *Mary-Eleanor*, échoué à quelque pas de distance. La goëlette *Louisa Boston*, qui se rendait de New-Bedford à New-York, avec 1.000 barils d'huile et 20.000 livres de baleine, a été jetée à la côte; on espère sauver la riche cargaison. A New Haven, le brick *Thomas Towbridge*, qui venait d'arriver de Trinidad de Cuba, a chassé sur ses ancres et a échoué; il est complètement perdu; c'était son troisième voyage. »

Le gérant responsable, B. MURAT.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.

Etude de M^e Blanc, avoué à Lyon, quai d'Orléans, 41.

VENTE EN BLOC.

En l'étude et par le ministère de M^e Bourgeois, notaire à la Guillotière, lez-Lyon, cours de Brosses.

D'UN FONDS DE CAFÉ

dit des Quatre-Saisons,

ET DE DIVERS OBJETS MOBILIERS,

Sis en la même commune, à l'angle du cours Bourbon et de la rue Montebello.

Ce fonds appartient au sieur Buthion, limonadier, demeurant audit lieu.

Il se compose de tous les meubles et ustensiles relatifs à la profession de limonadier, tels que billard, tables à dessus de marbre, comptoir, glaces, pendule, batterie de cuisine, fourneau, vaisselle, porcelaine, cristaux, etc., et les autres objets se composent de lit garni, tables, divan, pendule, etc.

L'adjudication sera tranchée le jeudi deux avril 1846, au lieu sus-indiqué, à l'heure de midi précis, au par-dessus de la mise à prix de 200 f.

Et dans le cas où il ne se présenterait pas d'enchérisseurs sur la vente en bloc ledit jour, le lendemain, à dix heures du matin, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente en détail de tous les objets mobiliers dans les lieux où ils se trouvent. BLANC, avoué. (2228)

Etude de M^e Guillot, huissier, place des Cordeliers 1.

VENTE JUDICIAIRE.

Le mardi trente-un mars 1846, à dix heures du matin, dans le domicile du sieur Ferdinand Raval, demeurant à Vaise, Grande-Rue, n° 29, il sera procédé à la vente forcée aux enchères et au comptant des objets mobiliers et marchandises saisis au préjudice de ce dernier et garnissant son domicile, consistant principalement en cartons de différentes grandeurs, tulles, lacets, chevilleurs, cordons de soie, mitaines, chaussons, mousselines, boutons, bas, gants, jarretières, bretelles, caleçons, chemises, mouchoirs, tricotés, cravates, bonnets, guimpes, doublures, étoffes pour tabliers, coton pour blouses et chemises, rubans, rayonnages, banque, montres, commodos, chaises bois et paille, batterie de cuisine, etc. (1981)

Etude de M^e Aubert, huissier à Lyon, rue Trois-Carreaux, 8.

VENTE FORCÉE.

Le samedi vingt-huit mars 1846, à dix heures du matin, dans l'entrepôt des vins du sieur Charin neveu, sis à la Croix-Rousse, quai de Serin, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de marchandises saisies, consistant en quatre pièces vin rouge, contenant chacune deux hectolitres, et trois tonneaux vides, etc. (1694)

Etude de M^e Mioche, notaire à Lyon, place des Carmes, n° 11, successeur de M^e Michoud.

A VENDRE Plusieurs Maisons à la Croix-Rousse, dans de bons quartiers, et d'un revenu avantageux, dans les prix de 15, 20, 30, 40,000 fr. et au-dessus.

S'adresser audit M^e Mioche, notaire. (3806)

A VENDRE Un très beau Four-neuf, pour restaurateur. (3345)
S'adresser au café Neptune, quai Villeroi.

A REMETTRE pour cause de départ. Un fonds de forge, charbonnerie, carrosserie et sellerie, pourvu d'une bonne clientèle, situé rue du Port-Villiers, n° 2, à Châlon-sur-Saône. On donnera des facilités pour le paiement.
S'adresser à M. Jussiaux aîné, qui en est le propriétaire. (4116)

ITALIE, SICILE, MALTE.

PAQUEBOTS A VAPEUR NAPOLITAINS.

FRANÇOIS-PREMIER, de la force de 160 chevaux.
MARIE-CHRISTINE, de la force de 150 chevaux.
MONGIBELLO, de la force de 250 chevaux.
HERCULANUM, de la force de 300 chevaux.

Service régulier les 9, 19 et 29 de chaque mois pour Gênes, Livourne, Civita-Vecchia, Naples, Messine, Syracuse et Malte. — La *Marie-Christine* partira les 9, la *Mongibello* les 19, et l'*Herculanum* les 29. Pour fret et passage, s'adresser à MM. CLAUDE CLERC et C^e, directeurs, à Marseille. (5742)

LE SIROP LAROZE d'écorces d'oranges amères, TONIQUE ANTI-NERVEUX, est prescrit avec succès par les meilleurs médecins dans les affections nerveuses de l'estomac et des intestins. Il excite l'appétit, rétablit la digestion, guérit les gastrites, gastralgies, la langueur, le déperissement, la débilitation organique, abrège les convalescences traînantes, détruit la constipation. — 5 f. le flacon. On évitera les contrefaçons en exigeant le cachet et signature Laroze. — Dépôt spécial chez M. Vernet, pharmacien à Lyon. (5110—7760)

Chez M. Vernet, place des Terreaux, Bayon, rue Neuve, 7, et André, place des Célestins, à Lyon.

PÂTE de Nafé.
75 c.
et 1 f. 25 c.

SIROP ET PÂTE DE NAFÉ ARABIE

RACAHOUT DES ARABES

SIROP de Nafé.
2 f.

Seuls PECTORAUX approuvés par les PROFESSEURS et CHIMISTES de la Faculté de Médecine de Paris.

Se délier les contrefaçons.

Aliment des convalescents, des dames, des enfants et des personnes malades de la poitrine ou de l'estomac. (5104—7747)



TRÉSOR DE LA POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée *chand et froid*, et contre la coqueluche, se vend, à Lyon, chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n° 10, Saint-Clair, près la Loterie; à Vienne, Moutet fils, épiciers, rue Marchande; à Saint-Etienne, Monestier, épiciers, rue Royale, n° 1; à Grenoble, Décheaux, quincailliers, Grande-Rue. L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus : Châlon, Pelletier, quincaillier-coiffeur, place Saint-Pierre, maison Char pentier père papetier, rue des Selliers; à Mâcon, Roanne-Gerbé, confiseur. (4875)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, n° 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Ajrancher et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon. (4495)

COPAHINE-MÈGE

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Med. sur le rapport de M. Cullerier, mod. en chef de l'hôp. des Vénériens, aussi les premiers mod. de Paris n'emploient-ils plus que lui. Seul il guérit en 6 jours les écoulements sans nausées, coliques ni maux d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûte que 4 fr., c'est le traitement le moins cher. DÉPOT: JOZEAU, ph., r. Montmartre, 161, et dans les meilleures pharmacies. (4560)

A VENDRE Diverses espèces de matériaux pour construction, tels que pierres de taille de Fay et moellons provenant de la démolition du vieux Pont-de-Pierre. S'adresser à M. Lagrange, au bureau du quai Villeroi, sous le hangar. (369)

A LOUER DE SUITE.—Vaste rez-de-chaussée de 23 mètres 50 centimètres de long sur 15 mètres 50 centimètres de large, et quatre pièces au-dessus. On peut céder la force de deux à quatre chevaux. S'adresser à M. Laroche, cafetier, place Saint-Pothin, aux Brotteaux. (321)

Agence Générale, rue Mercière, 50.
A VENDRE Deux métiers en activité pour apprêteur de tulle, plus un joli mobilier. On donnera toutes facilités pour le paiement.

A VENDRE pour cause de santé. Un fonds d'épicerie situé dans un des beaux quartiers des Brotteaux, bien achalandé.—Prix : 4,000 f. (6225)

AVIS. On demande une jeune personne qui sache dessiner. S'adresser à M^{me} Vignat-Pillard, place du Piâtre, n° 12, au 1^{er}. (1346)

A LOUER à Saint-Genis-Laval.

Divers Appartements bourgeois, meublés ou non, avec jouissance d'un superbe clos, renfermant pavillon, salle d'ombrage et terrasse.

S'adresser à M^{me} veuve Deplace, audit lieu, place Séon. (1340)

A LOUER A LA SAINT-JEAN.—Bâtiments

et usine pouvant servir à un moulinage pour la soie, avec une forte prise d'eau, situés à Saint-Symphorien-d'Ozon (Isère).

S'adresser à M. Pichat, sur les lieux, ou à M. Gonnard, rue Saint-Polycarpe, 10, à Lyon. (367)

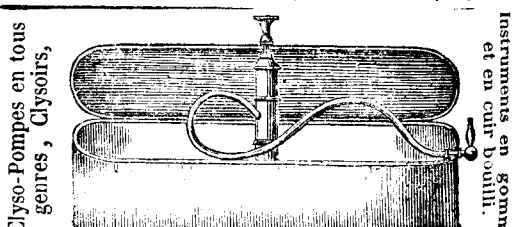
AVIS MÉDICAL.

On prépare à Lyon, dans la pharmacie MACORS, rue Saint-Jean, 50, un **SIROP** qui a le puissant avantage de guérir les enfants atteints de la coqueluche. Une ou deux topettes de ce Sirop suffisent pour faire disparaître cette cruelle maladie. (4284)

MALADIES DES VOIES URINAIRES

ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

M. docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broiement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. (5880)
M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n° 25.



Chef VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 15.

Sirop et Pâte pectorale d'escargots,

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les enrhumements, la grippe, l'asthme, les rhumes, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine sont toujours guéris par l'usage du SIROP et de la PÂTE D'ESCARGOTS.

Prix : 2 fr. la bouteille et 1 fr. 50 c. la boîte, avec l'instruction, chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 41. (4552)

Maladies de Poitrine.

Le pectoral que les médecins prescrivent de préférence contre les MALADIES DE POITRINE, et dont la réputation s'accroît chaque jour, est l'excellente PÂTE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). Elle est aussi agréée que le meilleur bonbon, calme la toux et fortifie la poitrine. Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 65 c. et 1 f. 25 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LAROT, place de la Préfecture, 46, VERNET, place des Terreaux, 15, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; Châlon-sur-Saône, FAIVRE, confiseur; Mâcon, FOURCHER-MUSSET, pharmacien; Grande-Rue, 38, et Genève (Suisse), Rouzier, Grande-Rue, 1. (5545)

MODÈLE DE

PÂTE
PECTORALE BALSAMIQUE
DE REGNAULD AÎNÉ
Pharmacien, Rue Caumartin, 45, à Paris.
L. FRÈRE
Elève et Successeur de Regnauld aîné.

Chaque boîte porte ce Cachet et la Signature ci-dessous

DÉPÔT, Rue Caumartin, 45.
A PARIS
et dans toutes les Villes de France, de l'Etranger.

LA POITTE.

LA DÉMI-ROITE.

A Lyon, chez MM. André, pharm., place des Célestins, et Vernet, pharm., place des Terreaux. (5112)